

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

Convocation le 9 septembre 2021

Présents Fabienne Blachot-Minassian, Jean-Louis Pinto-Surarez, Hélène Baret, Bruno Guely, Véronique Marry, Serge Cozzi, Dominique Denys, Franck Pavan, Virginie Reynaud-Dulaurier, Marc Bernard, Marie-Christine Penon, Patricia Jacquemier, Annie Giroud-Garampon, Jean-Paul Decard, Angélique Ducret, Robert Repellin
Brigitte Chiaffi
Jean Manzagol (arrivé à partir de la délibération n°2)

Excusé Jérémy Deglaine-Videlier

Secrétaire de séance Marie-Christine Penon

Approbation du dernier PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1) Rapport annuel d'activité 2020 du service Eau et Assainissement du Pays Voironnais (CAPV)

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, 1^{er} adjoint, présente à l'ensemble du conseil le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service Eau et Assainissement de la CAPV.

Concernant le volet Investissement : en 2020, environ une trentaine d'opérations d'investissement ont été menées pour un montant global de 6 080 000 € HT (6 830 000 € HT en 2019) réparti de la façon suivante :

- 2 260 000 € HT en eau potable
- 3 820 000 € HT en assainissement

Ces travaux ont concerné notamment :

- Le renouvellement du réseau d'eau potable de la Plaine de Tullins (2 250 ml).
- La mise en assainissement collectif de la Sure en Chartreuse (Phase 1) et la réhabilitation du réseau d'eau potable sur St Julien de Ratz.
- L'extension du réseau d'eau potable de Voiron en vue de desservir le futur pôle hospitalier du voironnais.
- La poursuite du projet d'agrandissement et de rénovation de la Station de Traitement des Eaux Usées Aquantis.
- Le démarrage des travaux de requalification de la station d'épuration du Tour du Lac de Charavines, en avril 2020, qui devrait s'achever en juin 2021.
- Des travaux de mise en séparatif de réseaux à Tullins et Voreppe.

Ces travaux permettent de parvenir à un :

- Taux de renouvellement Eau potable de 0.87 % (taux moyen de 0.63 % FNCCR.)
- Taux de renouvellement Assainissement de 0.17 % (taux moyen de 0.43 FNCCR.)

Concernant la consommation moyenne d'eau par abonné : elle s'avère être en légère baisse : 106 m3 par abonné contre 108 m3 en 2019 et 110 m3 en 2018.

En 2020, le volume d'eau prélevé au niveau du milieu naturel s'est établi à 7 0714 087 m3.

L'eau distribuée reste de très bonne qualité avec un taux de conformité de 98.5 % sur les paramètres physico - chimiques et 99.3 % pour les paramètres bactériologiques.

Concernant les volumes assujettis à l'assainissement collectif : ils s'élèvent à 3 732 090 m3 en 2020, en hausse par rapport à l'année précédente.

Nos principales installations de traitement, sont jugées conformes par les services de l'Etat. Seule la STEP de Tullins, reprise en régie en 2019, devrait s'avérer non conforme (en attente de l'avis officiel des services de l'Etat).

Au niveau des indicateurs financiers des budgets : nous pouvons noter la poursuite des bons résultats financiers. Ils permettent de confirmer la capacité des deux budgets à pouvoir absorber les importants investissements qu'ils devront porter dans les années à venir, tout en maîtrisant l'évolution des tarifs sur le long terme.

Pour finir, conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par l'article 5 de la loi « Démocratie de proximité » du 27 février 2002, ce rapport a été présenté pour avis le 9 juin 2021 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, composée de membres d'un collège d'élus, d'un collège de représentants associatifs et d'un collège de citoyens.

La CCSPL a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du rapport annuel 2020 et la qualité du service eau et assainissement.

Vote à l'unanimité.

2) Prix du loyer appartement type F4 avec place de parking et terrasse clos -100 rue de Chantarot

Mme le Maire, informe les membres du Conseil municipal, qui faut fixer un prix du loyer pour le logement situé au 100 rue de Chantarot.

L'appartement est d'une superficie de 100 m2, avec une place de parking et d'une terrasse privative. Elle propose de fixer le prix du loyer mensuel à 850 € (huit cent cinquante euros), plus les charges d'enlèvement des ordures ménagères.

Après délibération, Mme le Maire propose de fixer à effet immédiat le loyer de l'appartement communal situé au 100 rue de Chantarot à 850 € (huit cent cinquante euros) par mois, plus les charges d'enlèvement des ordures ménagères.

Vote à l'unanimité.

3) Financement définitif des travaux d'éclairage public route des Rivoires Tranche 2 -(TE38) - Affaire n°17-002-566

M. Jean-Louis Pinto-Suarez, adjoint aux finances, présente à l'ensemble du conseil le financement définitif de TE38 des travaux sur le réseau d'éclairage public route des Rivoires tranche 2.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés, il s'agit de la mise à la cote des massifs EP rendue nécessaire pour les travaux d'aménagement de voirie, cela représente une participation financière supplémentaire de la part communale de 2 957.91 € TTC.

Collectivité : Commune de Vourey
Affaire : n°17-002-566
EP – Route des Rivoires Tr 2

TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après réalisation des travaux, le plan de financement définitif est le suivant :

Le prix de revient définitif TTC de l'opération est de :

	36 208 €
La montant total des financements externes s'élèvent à :	22 789 €
La participation aux frais TE38 s'élève à :	319 €
La contribution définitive aux investissements pour cette opération s'élève à :	13 100 €

Il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au TE38.

Le conseil, entendu cet exposé :

1 – Prend acte du projet des travaux et du plan de financement définitif de l'opération, à savoir :

Prix de revient définitif :	36 208 €
Financements externes :	22 789 €
Participation définitive :	13 419 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)	

2 – Prend acte de sa contribution aux investissements établi par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant définitif maximum total de : **13 100 €**.

Pour le paiement en trois versements (acompte de 30 % et acompte 50 % de la contribution prévisionnelle, puis solde de la contribution définitive).

Vote à l'unanimité.

Le conseil municipal s'est achevé à 19h00.

Prochain conseil municipal fixé au jeudi 18 novembre 2021 à 18h30.